

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ



ET DE L'EMPLOI

2019 DAE 335 Subvention (225 000 euros) et convention annuelle avec l'association Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour la mise en place d'une stratégie de relance du tourisme (19e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le mouvement national des « gilets jaunes » a gravement affecté l'économie française, notamment les commerces, hôtels, restaurants, activités culturelles et de loisirs très fréquentés le samedi.

La Ville de Paris s'est employée à soutenir ces activités économiques : elle a lancé une campagne de communication incitant aux achats dans les commerces de proximité et soutenu la campagne menée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris ; elle a voté des exonérations de droits de voiries, terrasses et étalages ; elle a initié, aux côtés de la Région Ile-de-France, un Fonds de soutien aux acteurs économiques pour aider les professionnels ayant subi des dégâts matériels ; elle a soutenu kiosquiers de presse et associations de commerçants dans les quartiers ayant fait l'objet de dégradations.

La Ville de Paris et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) ont par ailleurs travaillé à une stratégie de relance du tourisme visant à rassurer et valoriser la destination Paris auprès des touristes nationaux et internationaux et les encourager à revenir dans la capitale et donc revitaliser l'ensemble des

commerces parisiens. Ce plan de promotion de la destination a été amplifié comme la Ville l'a proposé à l'État en réponse à l'opération nationale de « revitalisation et d'animation commerciale » visant à venir en aide aux commerçants et artisans qui ont été touchés par les manifestations des gilets jaunes.

Ainsi, un plan de promotion de la destination a été engagé par l'OTCP. Il représente un budget total de 1 106 243 euros. Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- Relancer à court terme les réservations et assurer la saison touristique printanière et estivale ;
- Faire en sorte que ces réservations soient utiles à l'ensemble de l'écosystème touristique (hôtellerie, restauration, activités touristiques, commerces) dans le respect d'une croissance raisonnable de la fréquentation touristique.

À l'instar du plan de relance conduit après les attentats de 2015, la stratégie de relance a été construite par cercles concentriques pour toucher les marchés les plus réactifs et les plus importants pour la destination : marchés français, européen, puis américain et chinois. Les actions sont principalement menées en direction du tourisme de loisirs et de la clientèle individuelle.

- Sur le marché français, l'OTCP a renforcé sa campagne d'affichage ciblée famille, dans les aéroports et gares des principales villes de France et a développé une campagne de valorisation des quartiers moins touristiques ;
- Sur le marché européen – notamment Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie – les campagnes 2018 ont été réactivées ;
- Aux États-Unis, les campagnes de promotion en cours ont été prolongées ;
- Sur le marché chinois, les opérations de presse et d'influenceurs ont été multipliées.

Des actions en opportunité ont aussi été menées sur la cible tourisme d'affaires.

Par ailleurs, une attention particulière a aussi été portée aux activités du secteur du luxe, particulièrement touché par les manifestations des gilets jaunes du fait de leur localisation et du détournement de leur clientèle vers d'autres destinations considérées comme plus sûres. Un comité spécifique a ainsi été constitué avec les principaux acteurs concernés (Galeries Lafayette, Accor, Comité Saint Honoré) pour renforcer la visibilité du secteur auprès de la clientèle et agents de voyages spécialisés.

Les données observées sur la période de janvier à juillet 2019 montrent que la reprise s'est initiée progressivement au second semestre 2019, principalement sur le marché français, qui était la 1ère cible du plan de relance lancé en début d'année. Les arrivées hôtelières du Grand Paris ont crû de +1.5% sur le 1er semestre 2019 grâce aux touristes français plus nombreux (+ 3%) qui compensent un léger recul des arrivées hôtelières internationales (-0.5%).

Concernant les marchés lointains (États-Unis, Chine, ...) les réservations aériennes en hausse pour la fin de l'année laissent espérer un rétablissement de l'activité touristique qui contribuera à la vitalité retrouvée des commerces, hôtels et restaurants de la capitale.

Cette reprise qui bénéficie à l'ensemble de l'économie parisienne est en partie liée à la réactivité et à la mobilisation de l'Office du Tourisme.

C'est pourquoi je vous propose d'attribuer à l'association Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP), domiciliée 144 boulevard Macdonald à Paris 19e, une subvention de 225 000 euros dont 100 000 euros proviennent du fonds d'aide de l'État accordé à la Ville dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » et de m'autoriser à signer la convention y afférente

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DAE 335 Subvention (225 000 euros) et convention annuelle avec l'association Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour la mise en place d'une stratégie de relance du tourisme (19e).

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Tourisme,

Vu la délibération 2019 DAE 226 en date du 12 juillet 2019 autorisant la Maire de Paris à signer une convention avec l'Etat dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » et à conclure toutes conventions qui seraient rendues nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération ;

Vu le projet de délibération 2019 DAE 335 en date des 9, 10,11 et 12 décembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour la mise en place d'une stratégie de relance du tourisme (19e).

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 225 000 euros est attribuée à l'association Office du Tourisme et des Congrès de Paris domiciliée 144, boulevard Macdonald Paris 19^e (n° Simpa/Paris Asso 21124, n° dossier 2019_10234) dont 100 000 euros proviennent du fonds d'aide de l'Etat versé à la Ville dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces ».

Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 1 106 243 euros.

Article 2 : Les termes de la convention y afférente entre la Ville de Paris et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris sont approuvés. La Mairie de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.